



AN AVEL BRAZ

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE LA GRANDE PATURE**

Demande de Permis de Construire

-

Dossier d'Enquête Publique

**E-CPGP-EP : Réponse à l'avis de la
Chambre d'Agriculture**

Septembre 2026

PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT ET TERRESTRE « LA GRANDE PATURE » A CHEPPES-LA-PRAIRIE

Note agricole complémentaire



Rapport – version 2

Dossier 24030006-V1
01/08/2024

réalisé par



Auddicé Environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Parc photovoltaïque flottant et terrestre « la Grande Pâture » à Cheppes-la-Prairie

Note agricole complémentaire



Rapport – version 2

An Avel Braz

Version	Date	Description
Rapport – version 2	01/08/2024	Note agricole complémentaire

	Nom - Fonction
Rédaction	COUPLET Camille – Chargée d'études agricoles
Validation	CHOPIN Olivier – Responsable du pôle évaluations environnementales territoires et agriculture



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. DESCRIPTION DU PROJET	4
1.1 Situation foncière	6
1.1.1 Registre Parcellaire Graphique	6
1.2 Caractéristiques des exploitations	7
1.3 Caractéristiques pédologiques et géologiques	8
CHAPITRE 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE	9
2.1 La production agricole primaire	10
2.1.1 A l'échelle de la Petite Région Agricole	18
2.1.2 A l'échelle communale.....	19
2.2 La première transformation	21
2.2.1 A l'échelle régionale et départementale	21
2.3 Commercialisation par l'exploitant agricole.....	27
CHAPITRE 3. ETUDE DES EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE	28
3.1 Le bilan des effets du projet sur l'économie agricole	29
3.1.1 Compensation environnementale	29
3.1.2 Bilan des effets du projet sur l'économie agricole	29
CHAPITRE 4. MISE EN PLACE D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE	32

CHAPITRE 1. DESCRIPTION DU PROJET

PREAMBULE

Le présent rapport concerne le projet de la Société An Avel Braz de création d'un parc photovoltaïque flottant et terrestre sur la commune de Cheppes-la-Prairie dans la Marne.

Les emprises du parc photovoltaïque occupent 2,77 ha d'une prairie et 4,36 ha d'un étang.

Le site est exploité par Monsieur Desmelle Jean-Baptiste, dont l'activité agricole est l'activité principale.

Le projet, non soumis à étude préalable agricole, est passé en pôle technique ENR le 22 Septembre 2022. Une demande de permis de construire a été déposée mais un avis défavorable de la Chambre d'Agriculture a été émis en raison d'un manque d'information ou de justification.

Cette note agricole complémentaire à l'étude d'impact a donc été rédigée, comprenant :

- Une analyse du contexte agricole du secteur, dont les données du Recensement Général Agricole et les données sur la Petite Région Agricole,
- Une analyse de la filière agroalimentaire locale,
- La justification d'absence de réalisation de l'étude préalable agricole,
- Une analyse succincte du projet sur le fonctionnement de l'exploitation agricole,
- Justification d'un projet photovoltaïque plutôt qu'agrivoltaïque.

1.1 Situation foncière

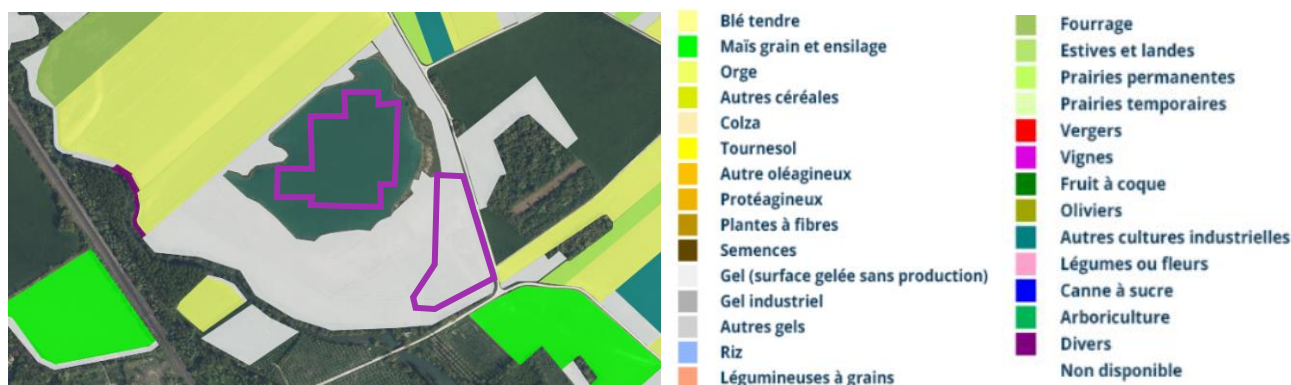
L'opération d'implantation s'établit sur la commune de Cheppes-la-Prairie. Les emprises du parc photovoltaïque sont composées d'une prairie (2,77 ha) et d'un étang (4,36 ha).

1.1.1 Registre Parcellaire Graphique

Le registre parcellaire graphique permet de repérer les cultures présentes sur un territoire en fonction des années.

Sur les quatre dernières années, les terres du projet étaient occupées par :

Parcelles	2022	2021	2020	2019
ZM 7	Jachère de 5 ans ou moins	Jachère de 5 ans ou moins	Surface agricole temporairement non exploitée Jachère de 5 ans ou moins	Surface agricole temporairement non exploitée Jachère de 5 ans ou moins



— Délimitation du projet

Figure 1. Registre parcellaire graphique 2022 du projet de Cheppes-la-Prairie, Géoportail

1.2 Caractéristiques des exploitations

Le site est actuellement exploité par M. Desmelle Jean-Baptiste.

Nom du chef d'exploitation	Desmelle Jean-Baptiste
Statut Juridique	SCEA
Siège d'exploitation	Vitry-la-Ville
Nombre d'exploitants	3
Nombre de salariés	1,5
Agriculture comme activité principale	Oui
Orientation technico-économique	Polyculture
SAU de l'exploitation	488 ha
Impact du projet sur la SAU	$2,77 / 488 = 0,5 \%$
Communes exploitées	Vitry la Ville, Maisons-en-Champagne, Cheppes-la-Prairie, Pogny, Coupetz
Label / signes de qualité	Non
Vente directe	Non
Parcellaire remembré	Oui
Statut des terres	75% en fermage
Qualité estimée des terres impactées	Mauvaise
Impact sur l'enclavement d'autres parcelles	Non
Création d'autres contraintes	Non

Tableau 1. Effets du projet sur l'exploitation – Source : questionnaire exploitant

1.3 Caractéristiques pédologiques et géologiques

■ Référentiel pédologique de la Marne (Géoportail)

La carte de référentiel pédologique de la Marne indique que le projet s'implante principalement sur l'Unité Cartographique de Sol (UCS) n°1101 : Vallée de la Marne à sols calcaires hydromorphes ou non d'alluvions récentes et de terrasses résiduelles anciennes.

Les Fluviosols sont les sols majoritaires à 85% de l'UCS. Il s'agit de sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.

L'UCS n°1101 est composée de 5 Unités Typologiques de Sols (UTS) :

UTS	Nom	Proportion	Type de sol	Matériau parental
N°3	Sol d'apport alluvial récent, La à A calcaire rédoxique issu d'alluvions récentes de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne	35%	Fluviosol	Alluvions récentes calcaires
N°1	Sol d'apport alluvial récent, LAS à LSa calcaire issu d'alluvions récentes de la Marne et de l'Aube	30%	Fluviosol	Alluvions récentes calcaires
N°2	Sol d'apport alluvial récent, LAS à Als calcaire faiblement rédoxique issu d'alluvions récentes de la Marne et de l'Aube	20%	Fluviosol	Alluvions récentes calcaires
N°5	Sol calcaire Als à A de terrasse d'alluvions anciennes (localement rédoxique) de la Marne et de la Seine	10%	Calcosol	Alluvions anciennes calcaires
N°4	Sol calcaire La à Al à engorgement intense issu d'alluvions récentes de la Marne et de l'Aube	5%	Redoxisol-Réductisol	Alluvions récentes calcaires

Tableau 2. Unités Typologiques de Sols de la Marne – Géoportail 2024

CHAPITRE 2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE

2.1 La production agricole primaire

L'agriculture régionale repose sur 4 grandes productions :

- La vigne qui s'étend sur 48 100 hectares à 99% en AOP et IGP. Cette production viticole représente 38% de la valeur de la production agricole régionale.
- Les grandes cultures (blé, orge, maïs) quant à elles, réalisent un milliard et demi de chiffre d'affaires et sont principalement concentrées dans la Marne, la Haute-Marne et la Meuse.
- Le lait avec près de 2,3 milliards de litres livrés à l'industrie est essentiellement valorisé dans la production de fromages à pâte molle.
- La viande avec une filière viande bovine comptant près de 1,7 millions de bovins.

La Marne possède une SAU moyenne de 42 hectares, c'est le département qui a le plus grand nombre d'exploitations agricoles. Une dynamique de baisse du nombre d'exploitations qui s'accélère est observée mais elle est moins importante à l'échelle régionale.

■ La Marne en chiffres (DRAAF Grand Est 2022)

- 13 231 exploitations agricoles ;
- 25 244 actifs permanents en exploitations agricoles ;
- 557 179 hectares de SAU dont 12% de surface toujours en herbe ;
- 536 exploitations en agriculture biologique ou en conversion ;
- 166,2 milliers d'hectares de forêt, soit 20% du territoire régional ;
- 65 établissements et 459 salariés dans la filière forêt-bois ;
- 403 établissements dans l'industrie agroalimentaire, hors artisanat commercial, dont la moitié dans la fabrication de boissons, un quart dans le commerce de gros de céréales et d'aliments pour bétail ;
- 9 747 personnes travaillent dans l'industrie agroalimentaire ;
- 483 produits sous indication géographique ;
- 1 284 élèves et 252 apprentis dans l'enseignement agricole.

■ Evolution du nombre d'exploitations

Exploitations	Région Grand Est	Département de la Marne
1988	85 026	16 758
2000	59 289	14 774
2010	48 643	14 120
2020	28 841	13 592

Tableau 3. Evolution du nombre d'exploitations - sources : Agreste - Recensement agricole 2020

■ Répartition de la Surface Agricole Utile

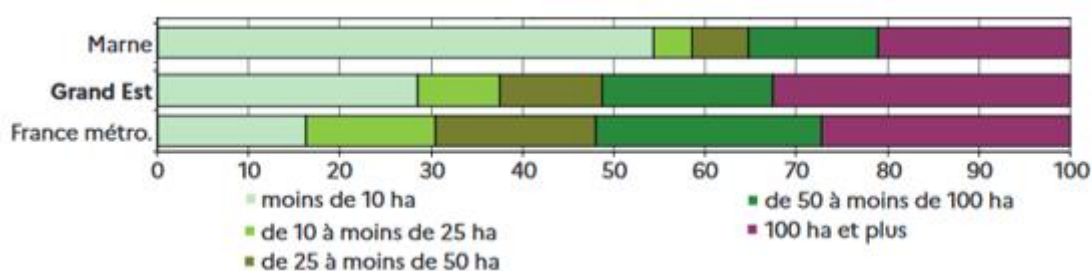


Figure 2. Répartition de la SAU – source : Mémento 2021 Agreste

A l'échelle régionale, les exploitations sont de plus grandes tailles qu'à l'échelle de la France avec une proportion plus importante d'exploitations de plus de 100 et 200 ha.

SAU moyenne dans la Marne	SAU moyenne en Grand Est	SAU moyenne en France
42 ha	74 ha	64,5 ha

Tableau 4. SAU des exploitations dans la Marne - source : Agreste – Recensement Agricole 2020

Le département de la Marne a une majorité d'exploitations en viticulture comme la région où l'orientation technico-économique dominante est la même. A l'échelle de la région, les céréales et les oléoprotéagineux occupent également une place majeure mais l'OTEX a une valeur plus faible dans la Marne.

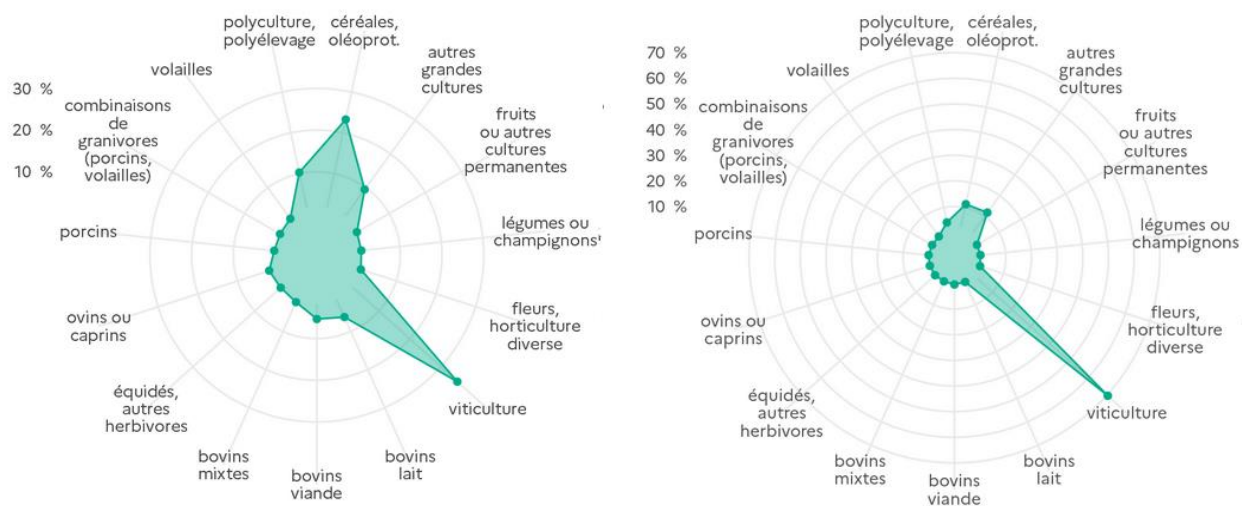
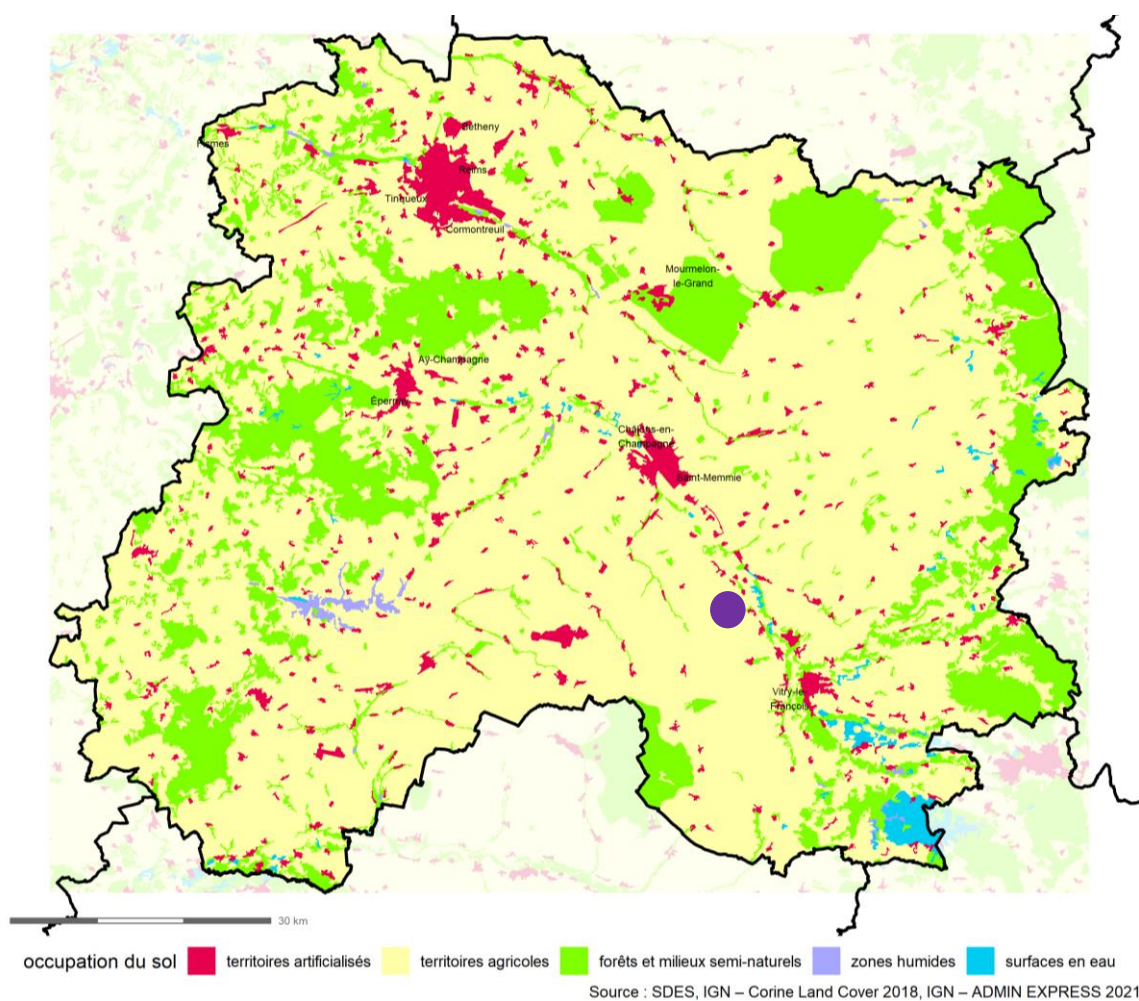


Figure 3. Répartition des exploitations selon leur OTEX dans le Grand Est à gauche et dans la Marne à droite -
source : Agreste – Recensement Agricole 2020

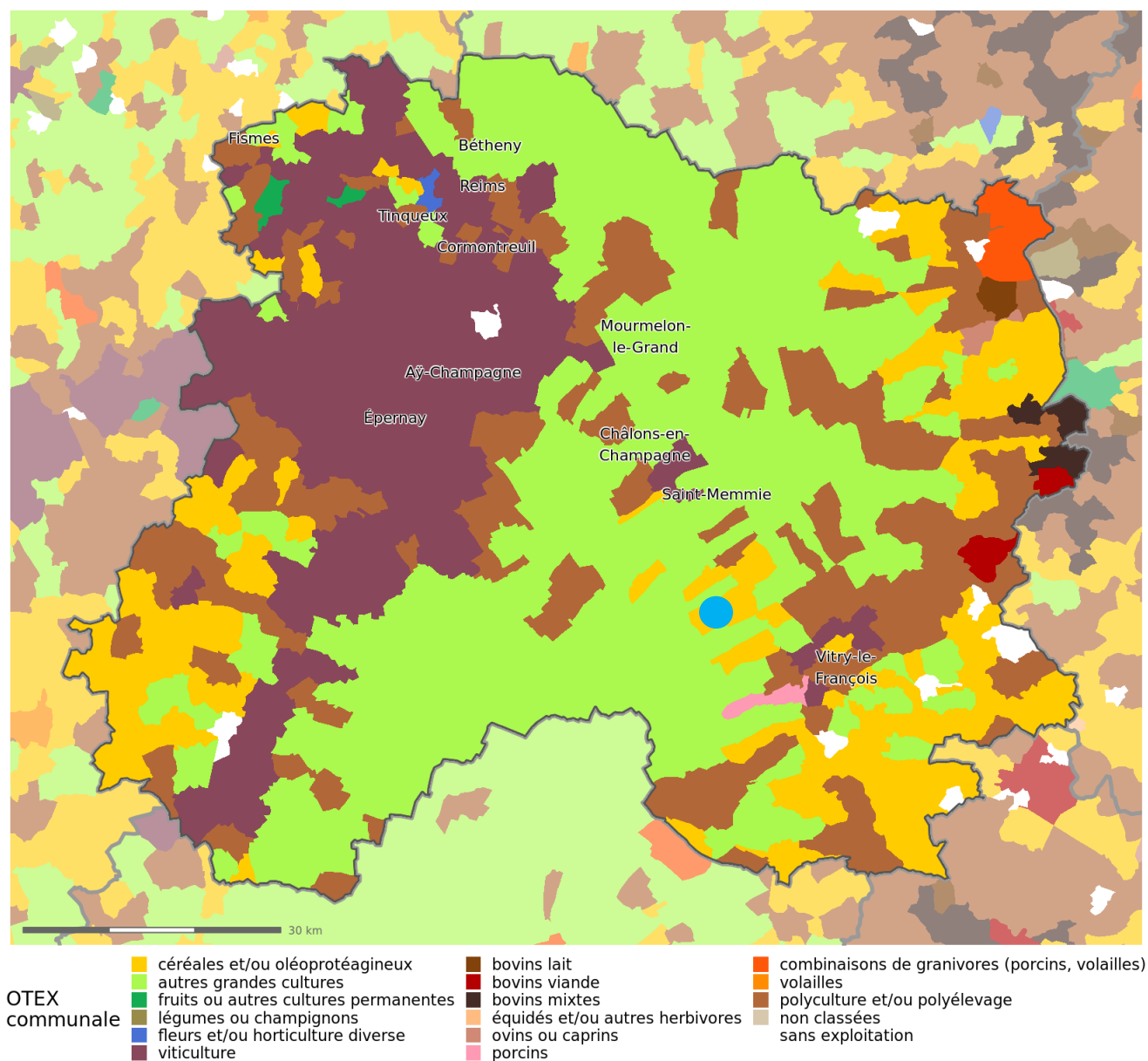
Dans la Marne, près de trois quarts des terres sont des terres agricoles. Les forêts et milieux semi-naturels représentent 20% du territoire.



● Localisation du projet

Figure 4. Répartition des terres dans la Marne

Dans la Marne, la catégorie « autres grandes cultures » est l'OTEX communale prépondérante. La viticulture occupe également une place importante à l'ouest du département. **C'est également la catégorie « céréales et oléoprotéagineux » qui représente l'OTEX principale de Cheppes-la-Prairie.**

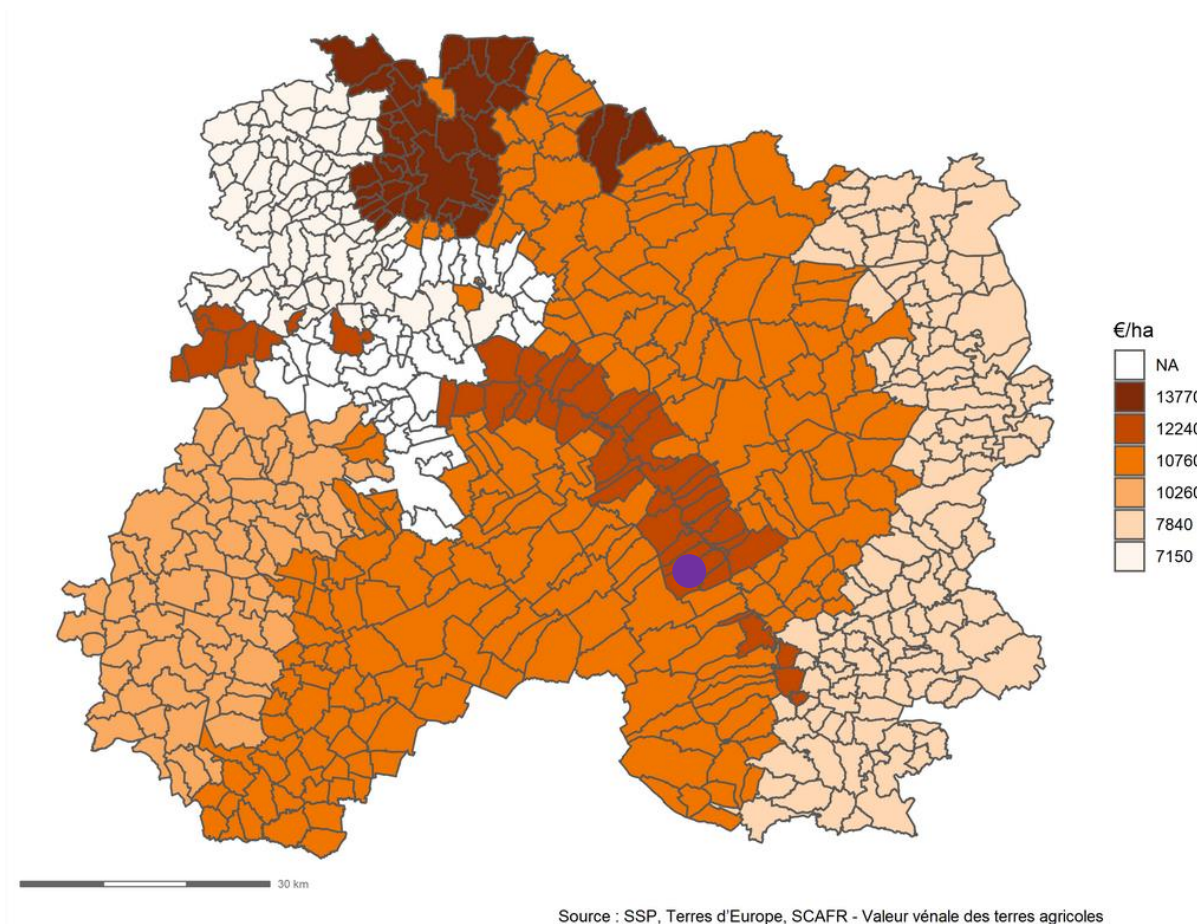


● Localisation du projet

Figure 5. OTEX des communes dans le Grand Est

■ Prix du foncier

Le prix du foncier agricole est plus élevé au centre du département, s'élevant en moyenne à 10 760 €/ha. Au Nord-Ouest du département, sa valeur est la plus faible. Le prix du foncier à Cheppes-la-Prairie s'élève à 12 240 €/ha.



● Localisation du projet

Figure 6. Valeur vénale des terres agricoles en 2017 (de plus de 70 ares)

■ Une région sous signes de qualité

Au sein de ces différentes productions, le Grand Est compte plusieurs filières de qualité. Parmi celles-ci, on trouve les vins AOP mondialement reconnus comme le Champagne (Marne), le Coteaux champenois (Marne), le Rosé des Riceys (Aube), Alsace ou Vin d'Alsace, le Crémant d'Alsace et l'Alsace Grand Cru (Bas-Rhin et Haut-Rhin).

26% des exploitations laitières sont habilitées pour produire du lait pour les produits laitiers sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Les AOP fromagères sont présentes : Brie de Meaux (Marne et Meuse), Munster, Chaource, Epoisses et Langres.

Les SIQO produits carnés sont également présents avec quatre IGP Volailles et Labels Rouge Volailles.

La région dispose également de productions locales de choucroute et de mirabelles.

La filière agriculture biologique est peu représentée à l'échelle du territoire, seulement 4% des exploitations agricoles du Grand Est sont engagées.

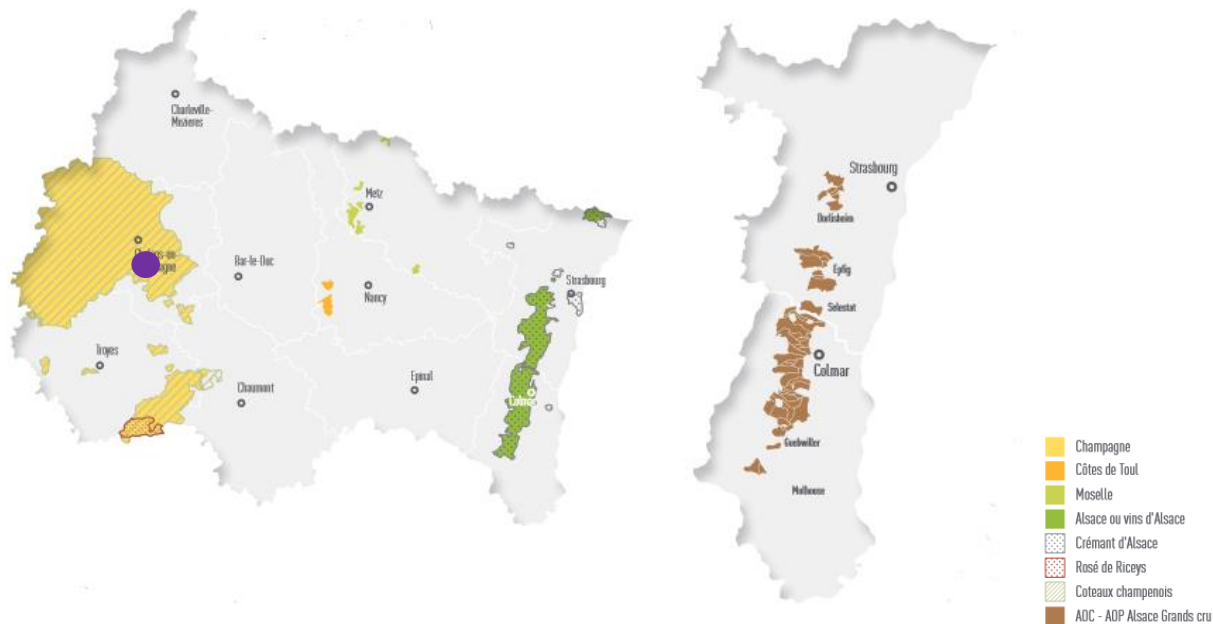


Figure 7. Zones vins AOP et AOC – source : INAO

Les SIQO Champagne et Coteaux champenois dominent la Marne. Le périmètre du projet étudié est donc concerné par cette zone AOP-AOC.

La localisation des producteurs de lait se concentre au centre et au sud de la région Grand Est. Sur la même aire géographique, on retrouve les transformateurs habilités, notamment dans le Haut-Rhin.

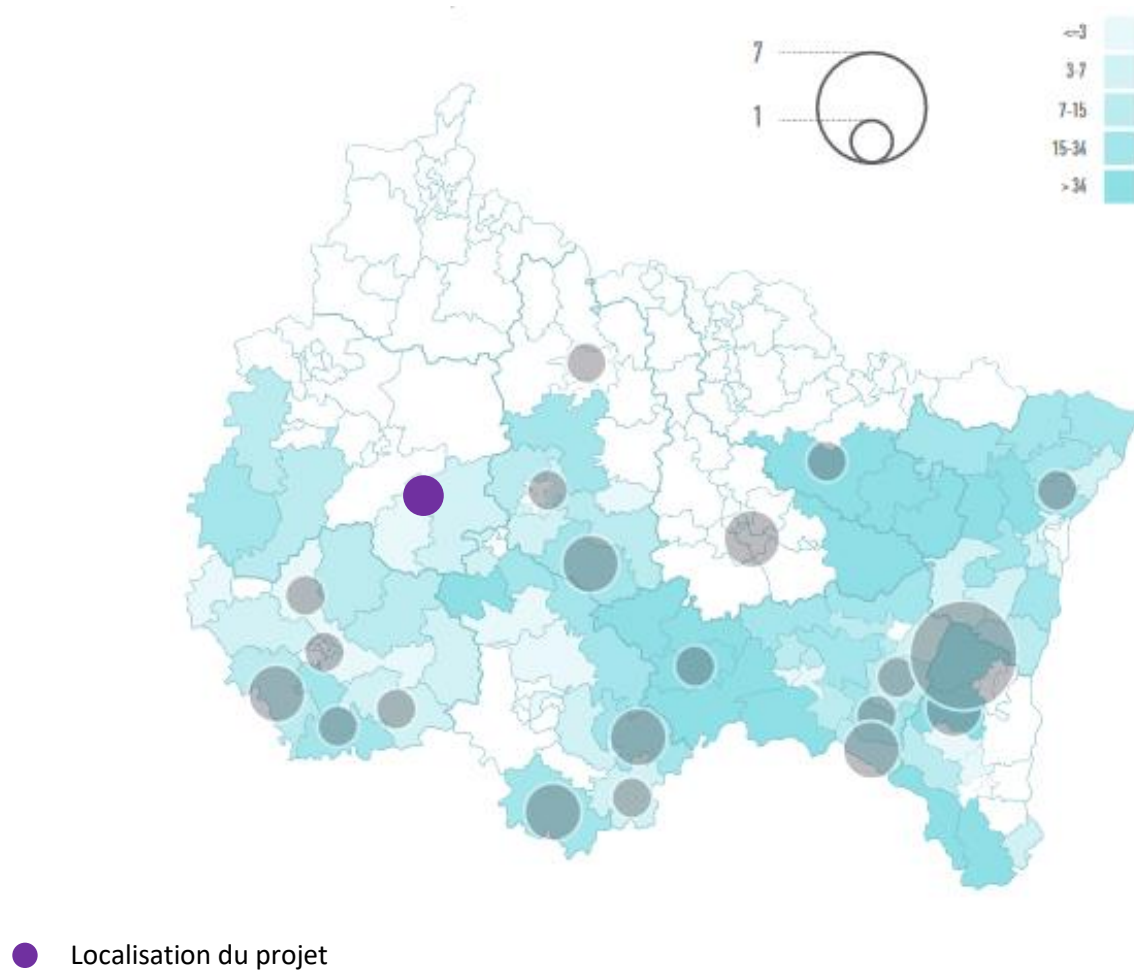


Figure 8. Localisation des producteurs de lait et transformateurs habilités – source : INAO

2.1.1 A l'échelle de la Petite Région Agricole

Les régions agricoles (RA) et petites régions agricoles (PRA) ont été définies à partir de 1946 pour caractériser des zones agricoles homogènes.

Afin d'étudier l'évolution de l'agriculture, il était nécessaire de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs.

Largement inspirées des régions géographiques, les RA et PRA ont une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène).

La commune de Cheppes-la-Prairie fait partie de la Petite Région Agricole Vallée de la Marne.

Le prix moyen des terres et des prés de plus de 70 ares (prix moyens triennaux en euro courant / hectare) est de 14 800 € / ha pour les terres libres et de 12 970 € / ha pour les terres louées. A l'échelle de cette Petite Région Agricole Vallée de la Marne, les orientations technico-économiques suivantes sont représentées comme suit :

OTEX	Nombre exploitations	
Viticulture	1135	77 %
Céréales et oléoprotéagineux	156	11 %
Autres grandes cultures	9	9 %
Polyculture et polyélevage	2	2 %
Fleurs et horticulture	1	1 %

Tableau 5. OTEX de la Petite Région Agricole Vallée de la Marne – RGA¹ 2020

¹ Recensement Général Agricole

2.1.2 A l'échelle communale

La commune siège de l'exploitation est Vitry-la-Ville et l'étude porte sur la commune d'implantation du projet : Cheppes-la-Prairie.

Selon le RGA 2020, Cheppes-la-Prairie compte 12 exploitations, soit une baisse de deux exploitations depuis 2010. Vitry-la-Ville compte également 12 exploitations et une hausse de deux exploitations depuis 2010.

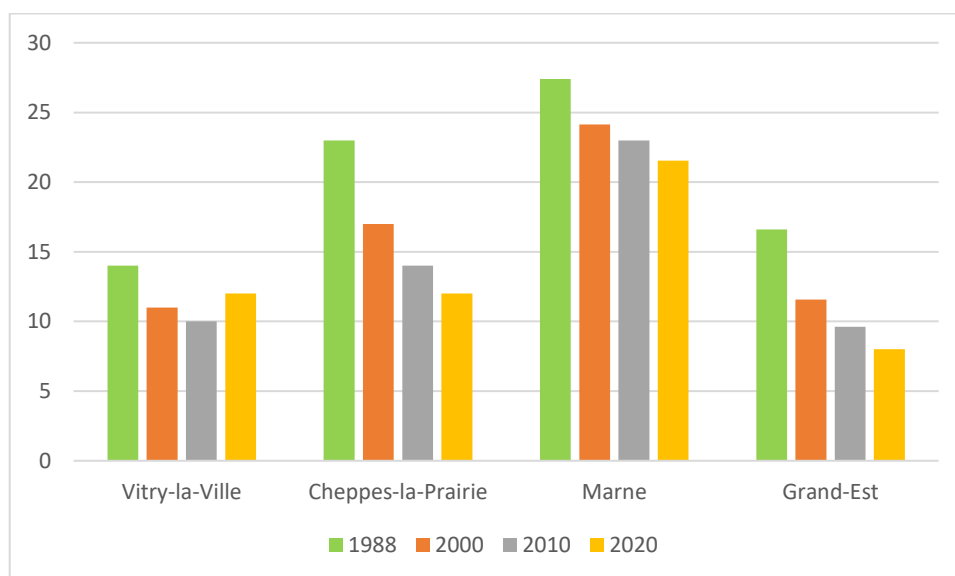


Figure 9. Evolution du nombre moyen d'exploitations par commune pour chaque entité administrative

A Cheppes-la-Prairie, le nombre d'Unités de Travail Annuelles (UTA) est passé de 18 UTA en 1988 à 15 UTA en 2020 soit de 1,4 UTA/exploitation à 1,3 UTA/exploitation. A Vitry-la-Ville, le nombre d'UTA est passé de 25 à 13 soit de 1,8 UTA/exploitation à 1,1 UTA/exploitation.

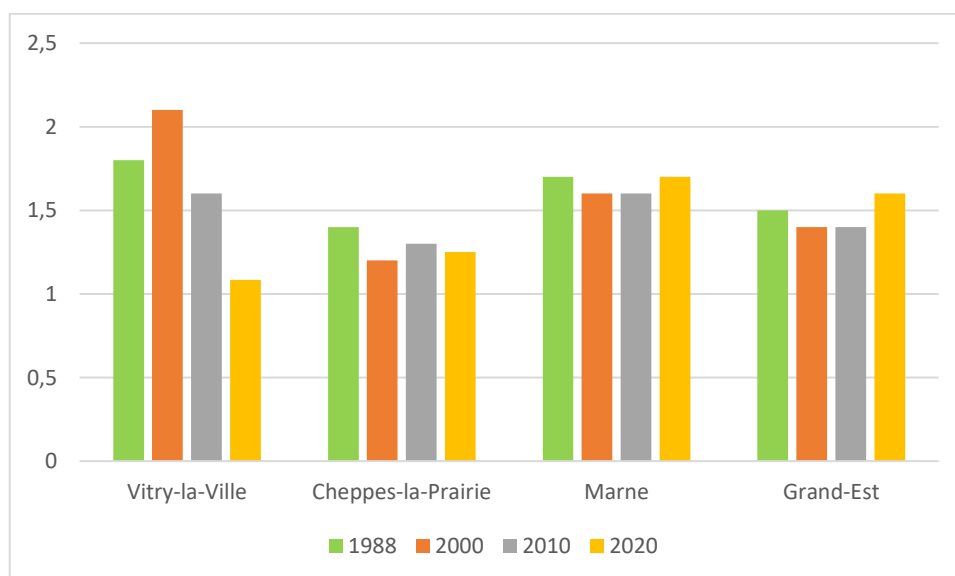


Figure 10. Nombre d'UTA par exploitation pour chaque entité administrative

La Surface Agricole Utile (SAU) à Cheppes-la-Prairie est passée de 1 549 ha en 1988 à 1379 ha en 2020, soit une baisse de 170 ha. La SAU des exploitations est ainsi passée de 67,4 ha en 1988, à 114,9 ha en 2020. Malgré la baisse du nombre d'exploitations, la SAU moyenne par exploitation sur la commune a ainsi progressé. A l'inverse, à Vitry-la-Ville, la SAU est passée de 1731 en 1988 à 2185 en 2020, soit une hausse de 454 ha. La SAU des exploitations est ainsi passée de 67,4 ha en 1988, à 114,9 ha en 2020.

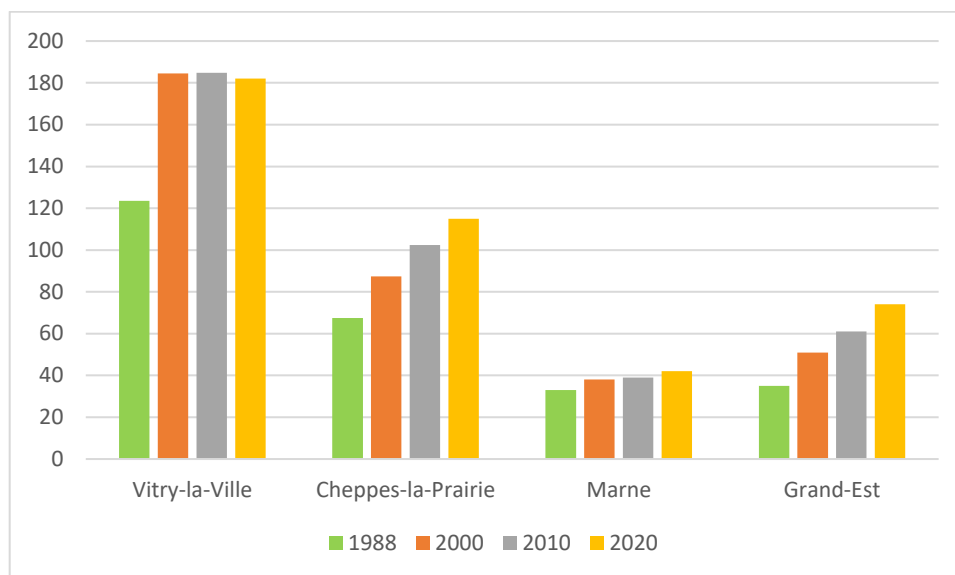
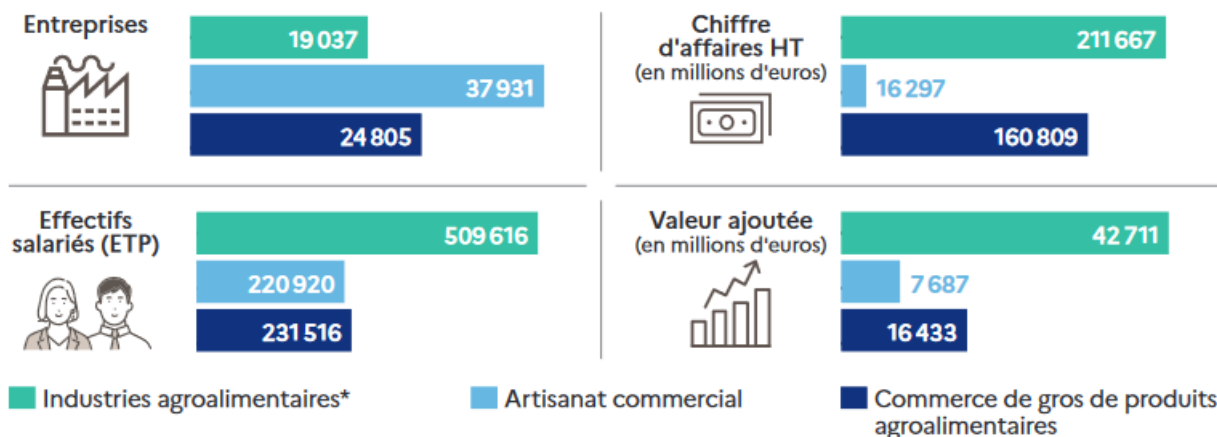


Figure 11. SAU moyenne par exploitation pour chaque entité administrative

2.2 La première transformation

En 2021, sur l'ensemble des entreprises agroalimentaires, les industries agroalimentaires (IAA) françaises employaient au 31 décembre 509 616 équivalents temps plein au sein de 19 037 entreprises (unités légales). Elles réalisaient un chiffre d'affaires de 211,7 milliards d'euros.



*(y compris fabrication de boissons)

Champ : IAA, artisanat commercial et commerce de gros agroalimentaire, DOM inclus.

Figure 12. Chiffres clés des entreprises agroalimentaires en 2021 - Source : Insee - Esane, traitements SSP

2.2.1 A l'échelle régionale et départementale

Tous les deux ans, à l'occasion du Salon International de l'Alimentation, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt produit un état des lieux de l'industrie agroalimentaire française. Ce document constitue une analyse détaillée du secteur, de ses enjeux et des actions engagées. Il met en perspective les dynamiques et actions en cours, au niveau des acteurs privés comme des pouvoirs publics. Cette analyse est complétée par des fiches régionales et par un recueil sur les chiffres clés du secteur.

Dans le Grand Est, les industries agro-alimentaires représentent :

- 3 205,7 millions d'euros de chiffre d'affaires dont 371,1 réalisés à l'export ;
- 37 743 salariés au 31 décembre 2018 ;
- 1 166 établissements ;
- 1 676 entreprises ;
- 8% du chiffre d'affaires des IAA² en France ;
- 18% du chiffre d'affaires manufacturier régional ;
- 13% de l'emploi manufacturier régional.

² Industries Agro-Alimentaires

L'industrie agroalimentaire occupe une place importante au sein de l'économie régionale. Elle représente 13 % de l'emploi industriel et 18 % du chiffre d'affaires des industries manufacturières. La filière réalise plus d'un tiers de son chiffre d'affaires à l'export ce qui la place au 1^{er} rang national. Les effectifs de l'industrie agroalimentaire régionale se sont maintenus et ont même augmentés depuis 2016.

La Marne compte 9 074 emplois répartis sur 343 établissements.

Les industries des boissons (vins et spiritueux) et d'autres produits alimentaires comme le chocolat et produits de confiserie, sucre, plats préparés, condiments, cafés sont les secteurs prédominants en matière d'emploi.

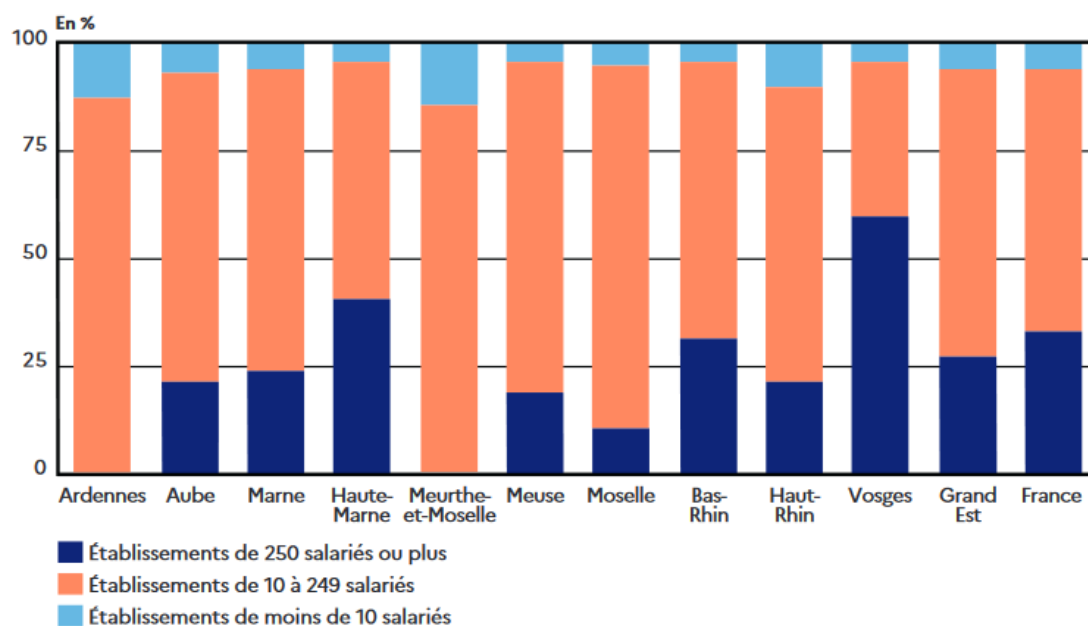


Figure 13. Emploi par département et taille d'établissements en 2018 – Insee, Flores 2018 – traitements SSP

Les industries agroalimentaires dans le Grand Est se caractérisent par la diversité des produits manufacturés, d'une présence dans tous les secteurs de l'agroalimentaire et d'une production de qualité. La filière bénéficie d'un fort potentiel agricole et d'une production diversifiée.

La production agricole régionale reste largement dominée par les céréales, les protéagineux et les oléagineux mais, la première transformation est peu réalisée sur place.

Le secteur des boissons est le plus important pourvoyeur d'emploi de la filière générant plus d'un emploi sur quatre de l'industrie agroalimentaire régionale.

L'élevage est également présent avec les filières « bovin », « ovin » et « porcin » qui approvisionnent quelques abattoirs de proximité et des unités de transformation de lait. La transformation des produits de l'élevage représente 5 500 emplois en fabrication de produits laitiers, essentiellement en production fromagère et plus de 4 800 en transformation des viandes. Les abattoirs de boucherie dans la région sont de taille modeste et de taille importante pour l'élevage bovin en Moselle et dans les Vosges et l'élevage porcin dans le Bas-Rhin. La région compte quelques unités de transformation plus importantes avec les fournisseurs principaux de steaks hachés et de préparations industrielles.



Figure 14. Effectifs salariés des IAA dans le Grand Est – Panorama des IAA 2018

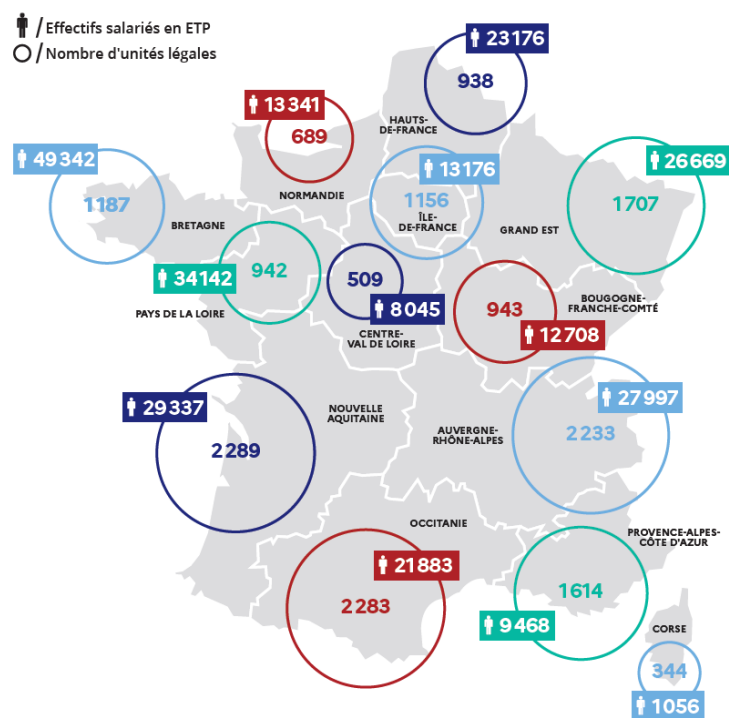
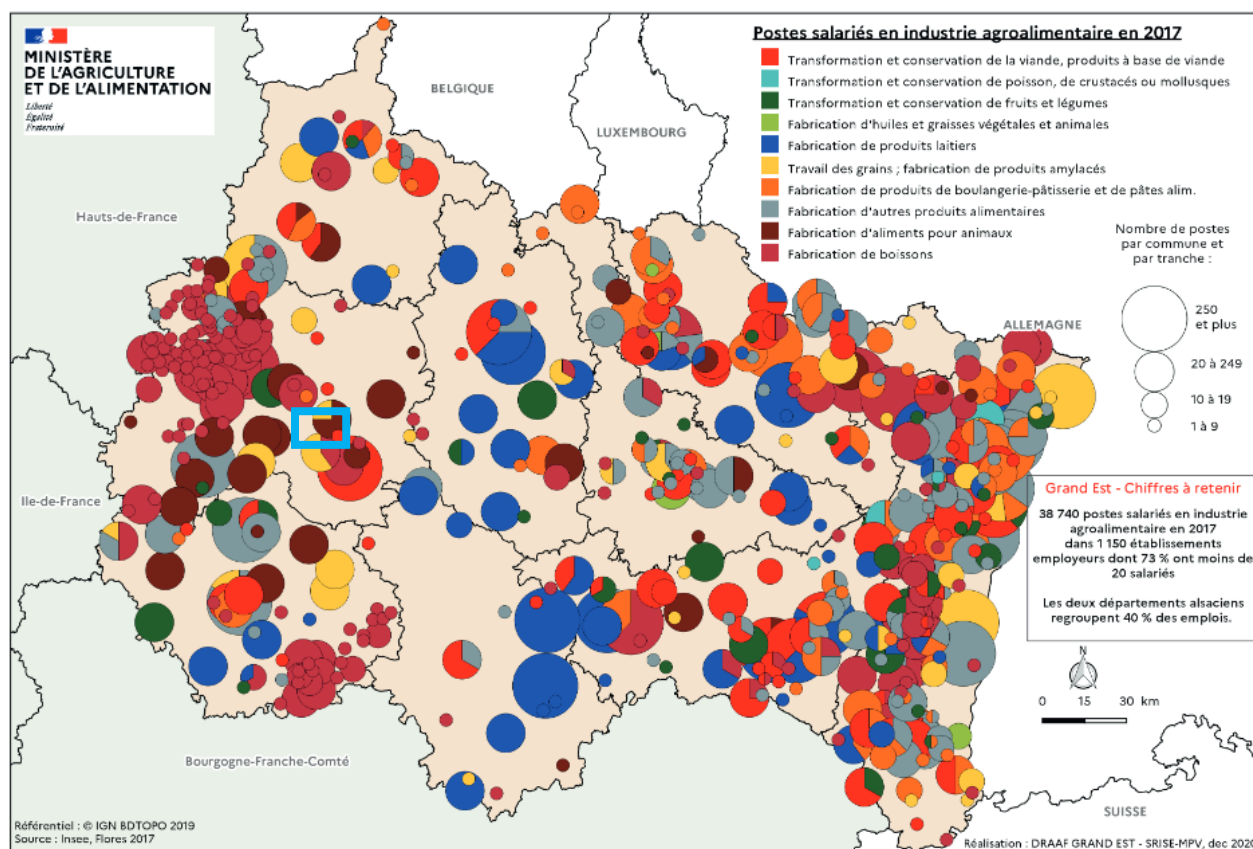


Figure 15. Répartition des effectifs salariés des IAA par Région – Panorama des IAA 2018



Localisation du projet

Figure 16. Densité d'emploi dans le secteur des IAA– Source : DRAAF Grand Est

Les principaux établissements agroalimentaires implantés dans le Grand Est, selon les données disponibles, sont les suivants :

Raison sociale	Dept	Effectifs	Activité principale
Moët Hennessy Champagne Services	51	1000 à 1 999	Fabrication de vins effervescents
Nestlé Waters Supply Est	88	1000 à 1 999	Industrie des eaux de table
Cémoi Confiseur	10	500 à 999	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Kronenbourg Supply Company	67	500 à 999	Fabrication de bière
Les Grands Chais de France	67	500 à 999	Vinification
Mars Chocolat	67	500 à 999	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Wrigley	68	500 à 999	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Bongrain-Gérard	52	250 à 499	Fabrication de fromage
Bongrain-Gérard	88	250 à 499	Fabrication de fromage
Bestfoods Industries	67	250 à 499	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a
Boulangerie Neuhauser	57	250 à 499	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
Boulangerie Neuhauser	57	250 à 499	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
Charal	57	250 à 499	Transformation et conservation de la viande de boucherie
Cristal Union	51	250 à 499	Fabrication de sucre
Cristal Union	10	250 à 499	Fabrication de sucre
Entremont Alliance	52	250 à 499	Fabrication de fromage
Fromageries Henri Hutin	55	250 à 499	Fabrication de fromage
Glaces Thiriet	88	250 à 499	Fabrication de glaces et sorbets
Herta	67	250 à 499	Préparation industrielle de produits à base de viande
Moët Hennessy Champagne	51	250 à 499	Fabrication de vins effervescents
Marcillat Corcieux	88	250 à 499	Fabrication de fromage
Mondelez Production	67	250 à 499	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
Nestlé Waters Supply Est	88	250 à 499	Industrie des eaux de table
Roquette Frères	67	250 à 499	Fabrication de produits amylacés
Stoeffler	67	250 à 499	Préparation industrielle de produits à base de viande
Tereos Syral	67	250 à 499	Fabrication de produits amylacés
Union Laitière Vitteloise	88	250 à 499	Fabrication de fromage

Tableau 6. Principaux établissements implantés dans le Grand Est en 2016 – INSEE – Sirene 2016

Dans la Marne, les deux principaux établissements recensés sont :

- Moët Hennessy Champagne Services ;
- Cristal Union.



2.3 Commercialisation par l'exploitant agricole

Le projet impacte l'agriculteur exploitant :

Exploitants / Exploitation	Commune du siège d'exploitation
Desmelle Jean-Baptiste	Vitry-la-Ville

L'exploitant a indiqué avoir les fournisseurs et débouchés suivants :

Nom de l'entreprise	Commune d'implantation	Activités	Culture	Fournisseur	Débouché
Vivescia	La Chaussée-sur-Marne	Approvisionnement en semences et vente	Blé, orge et colza	X	X
Cristal Union	Sillery	Vente	Betteraves	X	
Ravillon	Châlons-en-Champagne	Matériels		X	

Tableau 7. Liste des fournisseurs et débouchés de l'exploitation concernée par le projet

CHAPITRE 3. ETUDE DES EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

3.1 Le bilan des effets du projet sur l'économie agricole

L'impact du projet s'entend en prenant en compte l'ensemble des effets directs et indirects : l'effet cumulé des différents aménagements liés au projet.

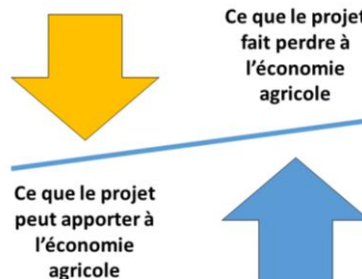
3.1.1 Compensation environnementale

Les mesures compensatoires environnementales sont analysées dans le cadre de l'étude d'impact. Aucune mesure compensatoire hors site n'est prévue.

3.1.2 Bilan des effets du projet sur l'économie agricole

Les effets du projet peuvent ainsi être synthétisés ainsi :

Effets Positifs



Effets Négatifs

- 2,77 ha de foncier agricole déclarés retirés des surfaces productives

L'analyse des effets du projet sur l'économie agricole est réalisée ci-après selon ce classement :

Critères	Modalités
Nature de l'incidence (évalue la qualité de l'incidence attendue)	Très positive (++)
	Positive (+)
	Neutre (=)
	Incertaine (?)
	Négative (-)
	Très négative (--)

Indicateurs d'impact	Incidences
Impacts quantitatifs sur l'exploitant actuel	
Perte de SAU	Négative (-)
Evolution de la production	Neutre (=)
Nombre d'emplois agricoles directs concernés	Neutre (=)
Impacts structurels sur les exploitations	
Perte de bonne qualité agronomique	Neutre (=)
Perte de terres sous signes de qualité ou d'origines (SIQO)	Neutre (=)
Perte de terres sous label et certification	Neutre (=)
Perte de terres sous contrat (MAEC...)	Neutre (=)
Morcellement des parcelles	Neutre (=)
Modification des rotations, de l'assolement	Neutre (=)
Fragmentation d'une grande unité agricole	Neutre (=)
Désorganisation structurelle/spatiale, enclavement, allongement de parcours, difficultés de circulation	Neutre (=)
Perte de fonctionnalité (circulation interne, auxiliaires...)	Neutre (=)
Investissements réalisés (drainage, aménagement foncier...)	Neutre (=)
Conflits d'usage	Neutre (=)
Gestion de l'eau	Neutre (=)
Activités d'accueil	Neutre (=)
Pression foncière	Neutre (=)
Impacts sur les filières	
Fragilisation des acteurs	Neutre (=)
Evolution de la production globale	Neutre (=)
Filière de qualité ou d'origines (SIQO)	Neutre (=)
Freins aux investissements agricoles	Neutre (=)

Tableau 8. Incidences du projet

■ Perte de foncier agricole et évolution de la production

Le projet s'implante sur une surface en jachère déclarée auprès de la PAC. Sur cette jachère, le développement de panneaux photovoltaïques va engendrer une emprise foncière totale de 2,77 ha. Cette surface gelée sans production retirée des surfaces productives n'impactera pas l'évolution de la production de manière directe. Indirectement, il est possible que d'autres parcelles soient déclarées à leur tour en jachère pour répondre aux exigences de l'éco-conditionnalité de la PAC.

■ Diversification des revenus

Le projet d'installation du parc photovoltaïque flottant et terrestre permet une diversification des revenus pour l'exploitation tout en la pérennisant avec une redevance annuelle prévisible sur 25 ans.

Synthèse

La perte de foncier agricole s'élève à **2,77 ha**. Cette superficie est négligeable par rapport à la SAU totale de l'exploitation (488 ha). De plus, cette surface non cultivée présente des terres de mauvaise qualité associées à de faibles rendements.

Bien que le projet soit soumis à une **étude d'impact environnementale systématique** et que la surface d'implantation du projet a été affectée à une **activité agricole dans 5 dernières années**, la surface agricole prélevée de manière définitive (2,77 ha) est **inférieure au seuil fixé de 3 hectares** par arrêté préfectoral de la Marne du 03/05/2021.

Ces trois conditions cumulatives n'étant pas remplies, le projet photovoltaïque de Cheppes-la -Prairie n'est pas soumis à étude préalable agricole.

CHAPITRE 4. MISE EN PLACE D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Source : Etude d'impact sur l'environnement et la santé des populations - TAUW 2023

La Société An Avel Braz souhaite développer un projet photovoltaïque sur une ancienne carrière destinée à l'extraction de gisement alluvionnaire, conformément aux appels d'offres de la CRE.

La reconversion de ce site en centrale de production d'électricité répond aux objectifs nationaux et régionaux en termes d'énergies renouvelables. Le développement de la centrale répond à un besoin collectif en participant à la production publique d'électricité. Elle s'insère dans les priorités d'action définie par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

La mise en place de la centrale permettra à la faune et à la flore de se développer sur le site suite à son usage en carrière. Une variante, sur 2,77 ha pour la surface du projet au sol, où les zones à enjeux écologiques sont préservées a donc été retenue.

Le projet prend en compte l'ensemble des enjeux énergétiques et écologiques. Il est soutenu par les élus et la collectivité locale.

Après l'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol, la Société An Avel Braz s'engage à remettre en état le site conformément à la réglementation. Par conséquent, après démantèlement des installations de production solaire, la vocation agricole de la surface terrestre du projet est donc garantie.

■ Justification du projet terrestre

Les critères justifiant la mise en place d'un projet terrestre plutôt qu'un projet agrivoltaïque sont :

- Une surface terrestre relativement petite (2,77 ha) pour le développement d'une installation agrivoltaïque ;
- Une surface non cultivée de faible potentiel agronomique pouvant être revalorisée par un développement photovoltaïque permettant de générer de la valeur ajoutée pour l'exploitation ;
- Des rendements agricoles faibles confirmant le mauvais potentiel agronomique des terres ;
- Le développement de la faune et la flore favorisé par la mise en place de panneaux photovoltaïques.